



Intitulé de la formation :	ACTUALITE SOCIALE 1-2
Date :	16 mars 2026
Organisme :	BLOHORN AVOCATS

Cycle :	Social
Positionnement à l'entrée : - Public / niveau requis :	Expert-comptable, collaborateur
Prérequis :	Connaissances de base en droit social

Objectif opérationnel :

Permettre aux participants de comprendre et d'appréhender toutes les nouvelles règles issues des dernières lois, décrets et circulaires ainsi que des arrêts de la Cour de Cassation afin de leur permettre de les mettre en application au sein de l'entreprise.

Contenu de la formation :

SOMMAIRE

ACTUALITE LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE

Loi de financement de Sécurité Sociale pour 2026 (Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2026 adoptée par le Parlement le 16 décembre 2025 et publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2025)

Adoption de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2026

Coût des ruptures conventionnelles et mises à la retraite et impact sur les cotisations et exonérations
Encadrement de la durée des arrêts maladie et du versement des indemnités journalières de la sécurité sociale

Le remaniement de la procédure de reconnaissance des maladies professionnelles

Création d'un congé supplémentaire de naissance

Augmentation de la majoration du redressement en cas de travail dissimulé

Aménagements pour les retraites

Les nouvelles règles du cumul emploi-retraite

Loi de finances pour 2026 (n°2026-103 du 19/02/2026, JO 20/02/2026)

Les mesures sociales RH et paie à retenir

Autres actualités législatives

Salariés engagés dans un parcours d'adoption – le nombre d'autorisation d'absence est fixé

Décret n°2025-1439 du 31/12/2025, JO 01/01/2026

Simplification de la procédure de contrôle et de recouvrement Urssaf

Décret n°2025-1338 du 26/12/2025, JO 27/12/2025

Négociation pour l'emploi des seniors – diagnostic préalable

Décret n°2025-1348 du 26/12/2025, JO 28/12/2025

Centre d'Affaires le Concorde – 24 rue Lamartine – 38320 EYBENS Tél : 04 56 38 13 22 – Siret 323 374 843 00056
contact@adeca.fr - www.adeca.fr

O.F. enregistré sous le n°82 38 01480 38 auprès de la préfecture A.R.A. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
Conformément au RGPD, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de suppression des informations qui vous concernent



Reconduction de la déductibilité des dépenses de partenariat de la contribution OETH pour 5 ans
Décret n°2025-1294 du 24/12/2025, JO 26/12/2025

Période de reconversion professionnelle – les règles pratiques désormais précisées

Les précisions sur l'entretien de parcours professionnel

Proposition de loi visant à donner un cadre légal aux enquêtes internes

Actualité paie

Adaptation de la réglementation au BOSS en matière de fait générateur des cotisations et des règles de rattachement

Maladie survenant pendant la période de congés payés – droit au report des jours non pris

Sujet d'actualité : rupture de contrat de travail – évaluer les risques avant d'agir

ACTUALITE JURISPRUDENTIELLE

Exécution du contrat

Prise en compte des congés payés dans le seuil de déclenchement des heures supplémentaires – extension au décompte de la durée du travail sur deux semaines

Obligation pour l'employeur de conserver les demandes de dispense d'adhésion à un régime collectif de prévoyance

Egalité de traitement – rémunération perçue par un salarié intérimaire

Droit d'accès aux informations personnelles et enquête interne

Le refus d'accès au domicile n'empêche pas le télétravail préconisé par le médecin du travail

Accidents du travail et maladie professionnelles

Un choc émotionnel subi en télétravail est constitutif d'un accident du travail

La lecture d'un mail anodin ne peut pas provoquer un accident du travail

Propos choquants ou humour – attention à l'obligation de sécurité

Contrôle URSSAF

Communication et conformité de la lettre d'observations – la charge de la preuve pèse sur l'Urssaf

Rupture du contrat

Obligation de reclassement – l'employeur doit attendre les réponses des sociétés du groupe avant de licencier

Le licenciement pour absence prolongée d'un salarié en arrêt maladie d'origine professionnelle

Le licenciement fondé sur des informations obtenues auprès du médecin traitant est nul

La reconnaissance de la maladie professionnelle n'empêche pas le juge prud'homal de conclure à un licenciement pour inaptitude non professionnelle

Constatation de l'inaptitude lors de la visite médicale de reprise alors que le salarié est de nouveau placé en arrêt maladie

Avis d'inaptitude – l'absence d'un mot ne fait pas tomber le licenciement

Rupture anticipée du CDD – caractérisation de la force majeure

La distinction entre griefs et éléments de contexte dans la lettre de licenciement

CDD sans terme précis – l'employeur doit informer le remplaçant du licenciement du salarié remplacé

ACTUALITE CONVENTIONNELLE

Moyens pédagogiques et techniques :

Nous choisissons des formateurs expérimentés et des organismes de formations professionnels. Ils déterminent le contenu, la méthode et les outils de formation adaptés aux stagiaires.

Support pédagogique envoyé par mail deux jours au plus tard avant le jour de la formation.



Modalités de formation :

- Formation en présentiel

Modalités de suivi et d'évaluation :

- Feuilles de présence : signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée
- Evaluation : nos formations sont de courtes durées (maximum 1 jour), nos évaluations sont effectuées à froid par chaque stagiaire qui reçoit un lien par mail à l'issue de la formation
- Attestation individuelle de formation : téléchargeable par le stagiaire après qu'il est complété le quiz et le questionnaire de satisfaction.

Modalités d'organisation :

- **Lieu** : Hôtel IBIS – 5/7 avenue Georges Pompidou - 05000 Gap
- **Durée** : 7 h
- **Horaire** : de 9h à 17h
- **Groupe** : 40 personnes au maximum
- **Modalité d'accès** : être adhérent à l'association et s'inscrire via le site internet
- **Délai d'accès** : inscription 10 jours avant la formation au minimum
- **Tarifs experts-comptables** : 300€ HT / 360€ TTC par personne
- **Tarifs Notaires / Avocats** : 340€ HT / 408€ TTC

Engagements :

- Le donneur d'ordre s'engage à libérer le collaborateur inscrit à la formation à la date choisie
- Le stagiaire s'engage à être présent et à participer activement à la formation pour sa réussite et l'atteinte de l'objectif.
- En cas d'absence à la formation ou d'annulation effectuée 7 jours précédant le début du stage le montant des droits d'inscription resteront acquis à l'association.

Accessibilité :

Nos formations ont lieu dans des ERP en conformité pour l'accueil des PSH.

Merci de contacter notre référent handicap pour préparer une inclusion totale

Conditions de déroulement :

- Convocation : envoyée aux stagiaires, par mail, une semaine, précédant la formation
- Règlement intérieur : nos formations peuvent avoir lieu dans différents bâtiments, les règlements intérieurs sont envoyés avec la convocation ou sont disponibles sur place.
- Restauration : pour nos formations organisées à la journée le repas est inclus.
- Parking : places de parking gratuites



Conditions générales de ventes :

Disponibles sur le site internet (<https://www.adeca.fr/informations/conditions-generales-de-vente/>)

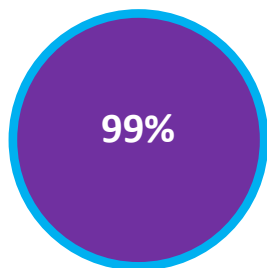
Contacts :

Référents :	Adresse mail
Pédagogique	contact@adeca.fr
Administratif	
PSH - handicap	

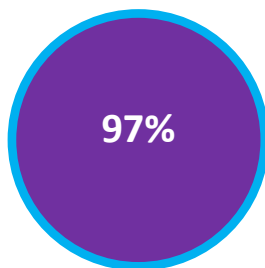
Nous vous remercions de préciser dans l'objet de votre mail le référent destinataire.

Indicateurs de résultats (en pourcentage) calculés sur la période de janvier à décembre 2025 :

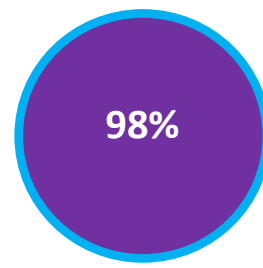
Nos stagiaires jugent que :



De nos formateurs ont une excellente ou bonne maîtrise de leur sujet.



La pertinence des exemples et cas pratiques abordés sont excellentes ou bonnes.



L'organisation de nos formations est excellente ou bonne.